

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Vote du Compte Administratif 2016 effectué lors du Conseil Communautaire du 14 avril 2017)

PREAMBULE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : www.cc-osartis.com.

SOMMAIRE

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
 - 1.1. *Eléments de contexte*
 - 1.2. *Généralités*
2. *Compte Administratif 2016 du budget Général*
 - 2.1. *Section de Fonctionnement*
 - 2.2. *Section d'Investissement*
 - 2.3. *Résultat de clôture*
 - 2.4. *Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette*
 - 2.5. *Niveau d'endettement*
 - 2.6. *Niveau des taux et des produits d'imposition*
 - 2.7. *Principaux ratios*
 - 2.8. *Effectif et charges de personnel*
3. *Les comptes administratifs 2016 des budgets annexes*

1.1. *Eléments de contexte :*

- ✓ **50 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion.
- ✓ **43 045** habitants vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai.
- ✓ La Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.
 - **Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :**
 - 1) Le Développement économique
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
 - 2) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement,
 - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
 - Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres,
 - Participation à la mise en place d'un pôle métropolitain.
 - 3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - 4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
 - **Ses compétences optionnelles sont :**
 - Voirie d'intérêt communautaire,
 - action sociale (Relais des Assistantes Maternelles, Service Jeunesse, et Service d'aide à la personne âgée),
 - équipements sportifs et culturels,
 - environnement,
 - assainissement.
 - **Ses compétences facultatives sont :**
 - Prise en charge du contingent destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours ;
 - Intervention en milieu scolaire : actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
 - Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome ;
 - Technologies de l'Information et de la Communication
 - Manifestations sportives,
 - Manifestations culturelles.

1.2. Généralités

Les comptes administratifs 2016 ont été approuvés par le Conseil Communautaire du **Vendredi 14 avril 2017**.

Ils constituent l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les comptes administratifs sont des bilans financiers de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier de Vitry-en-Artois, où se situe le siège de la communauté de communes.

La communauté de communes Osartis-Marquion a géré **14 budgets** répartis de la façon suivante :

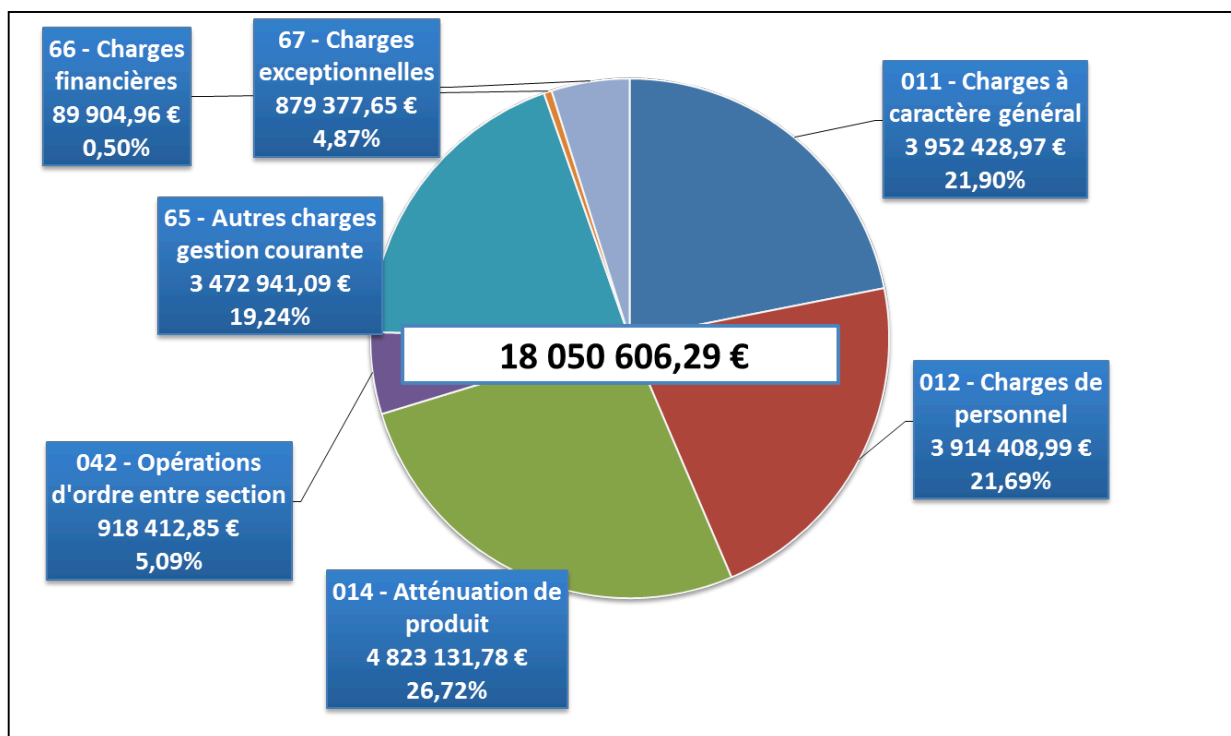
- Le budget principal,
- Les budgets Annexes :
 - ✓ Service Jeunesse,
 - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
 - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Les budgets annexes liés au développement économique :
 - ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Parc de l'Aérodrome situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Parc des Béliers situé à Brebière,
 - ✓ Parc du Blanc Terroir situé à Quiéry-la-Motte,
 - ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
 - ✓ Commerce de Roeux,
 - ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Port Fluvial situé à Corbehem,
 - ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
 - ✓ Zal de Baralle situé à Baralle

Les comptes administratifs se divisent en deux parties : le Fonctionnement et l'Investissement comportant chacun des dépenses et des recettes.

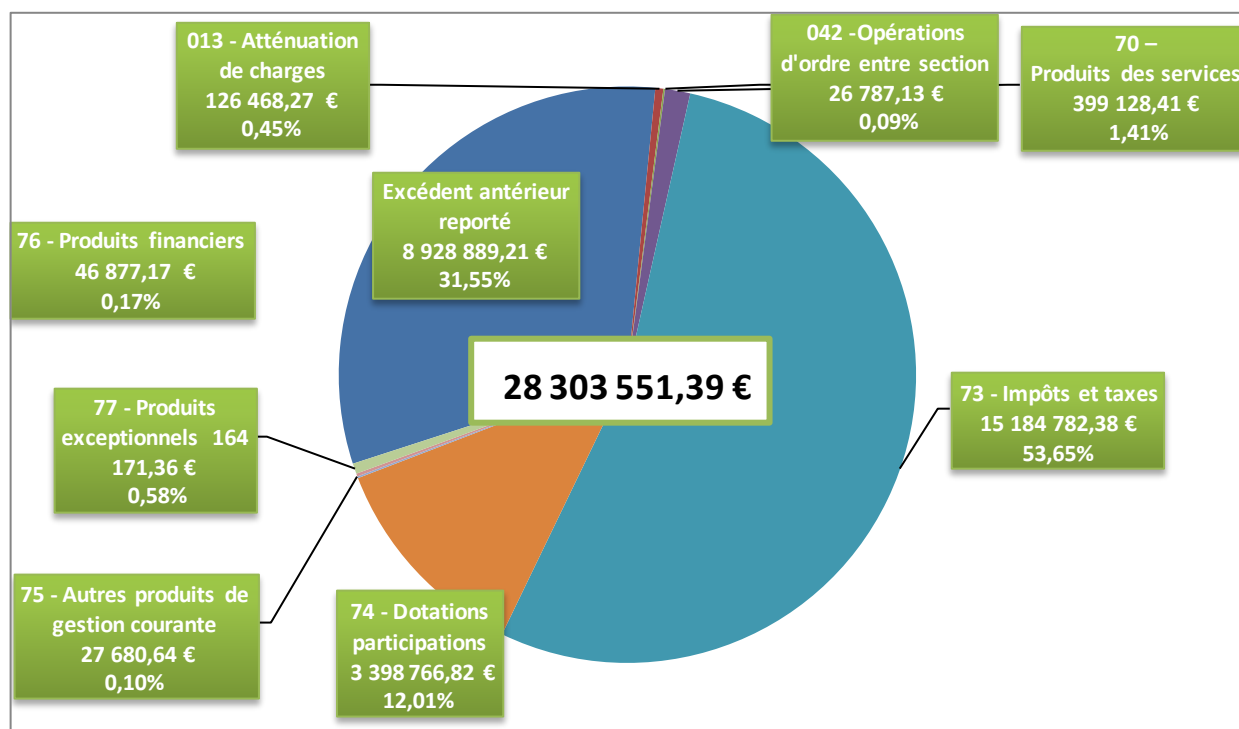
2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 du BUDGET PRINCIPAL

2.1. Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT 2016 – Dépenses

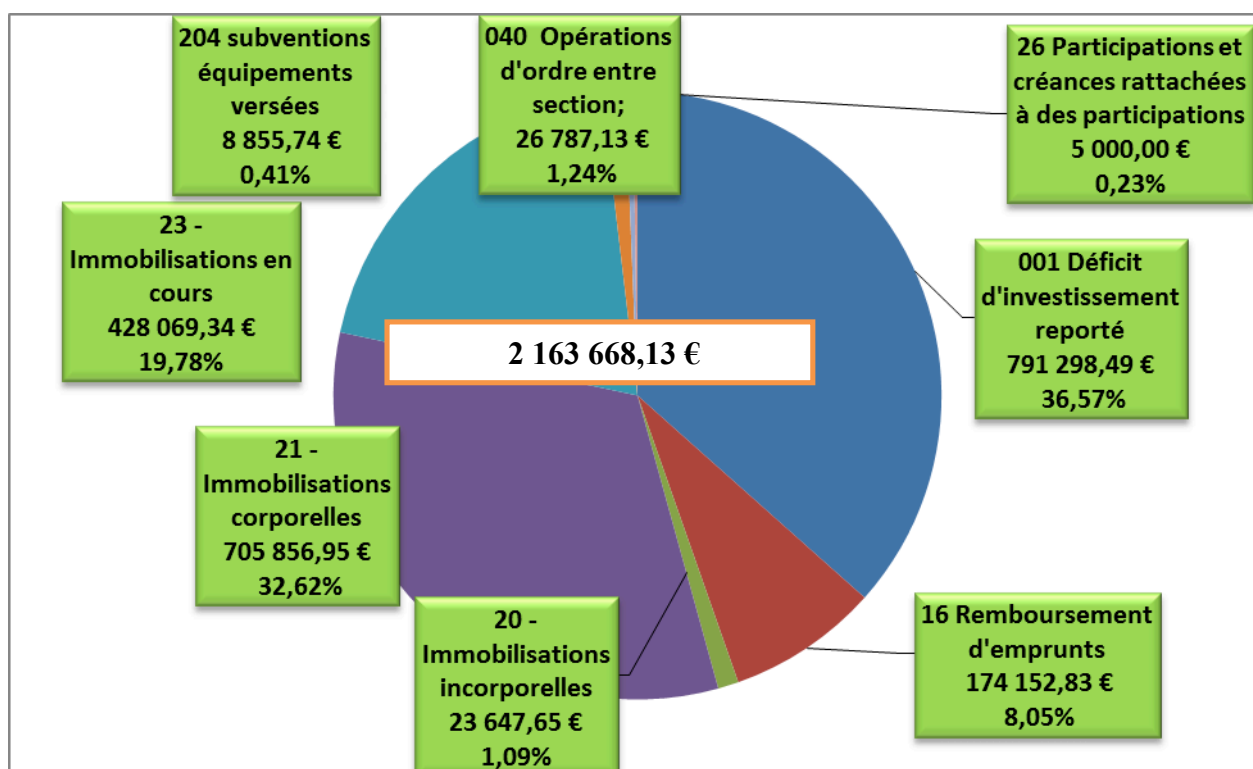


FONCTIONNEMENT 2016 - Recettes

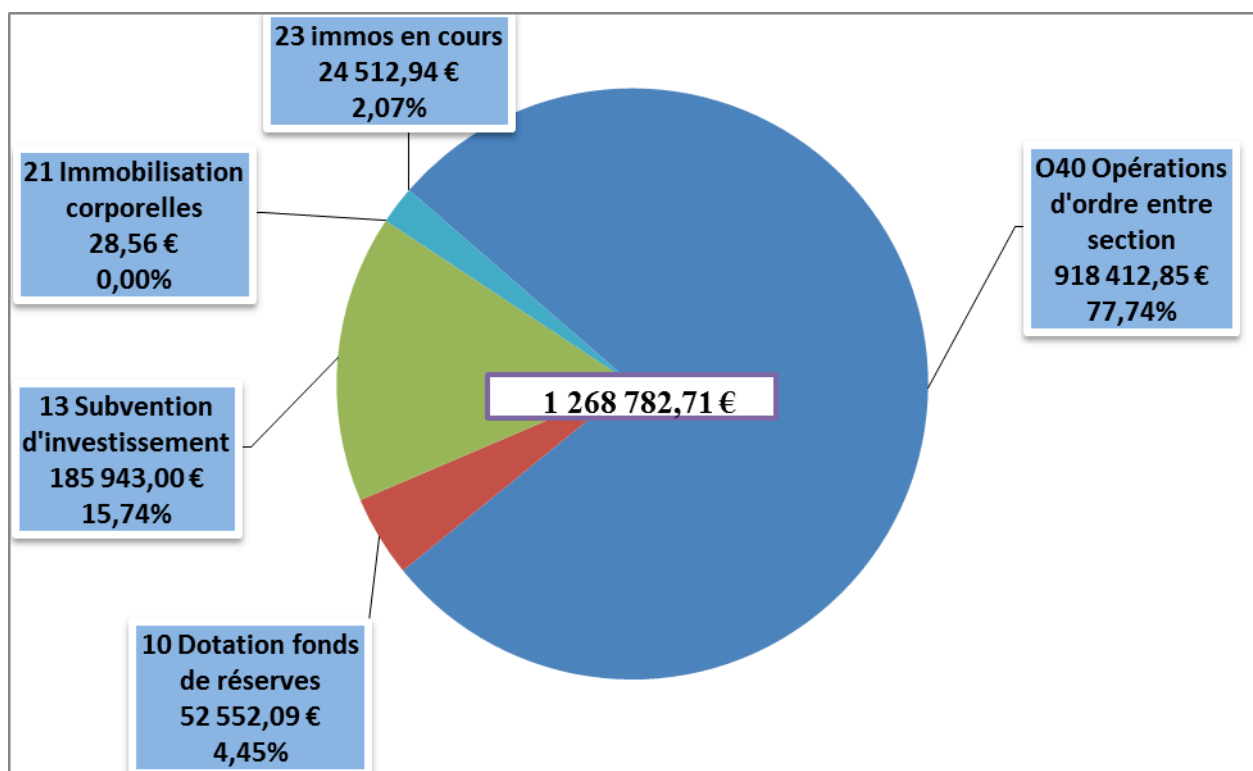


2.2. Section d'Investissement :

INVESTISSEMENT 2016 – Dépenses



INVESTISSEMENT 2016 – Recettes



2.3. Résultats de clôture et résultats définitifs du budget principal 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		8 928 889,21	791 298,49	-	791 298,49	8 928 889,21
Opérations de l'exercice	18 050 606,29	19 374 662,18	1 372 369,64	1 268 782,71	19 422 975,93	20 643 444,89
TOTAUX	18 050 606,29	28 303 551,39	2 163 668,13	1 268 782,71	20 214 274,42	29 572 334,10
Résultats de clôture		10 252 945,10	894 885,42			9 358 059,68
Restes à réaliser			1 725 238,68	3 541 530,18	1 725 238,68	3 541 530,18
TOTAUX CUMULES		10 252 945,10	2 620 124,10	3 541 530,18	1 725 238,68	12 899 589,86
RESULTATS DEFINITIFS		10 252 945,10		921 406,08		11 174 351,18

2.4. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

A	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	19 312 559	19 277 998	19 347 875
Epargne de gestion	2 765 379	2 741 724	2 307 654
Epargne brute	2 657 437	2 641 618	2 215 542
Taux d'épargne brute (en %)	13,76 %	13,7 %	11,45 %
Epargne nette	2 479 202	2 459 687	2 041 839

Lexique :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

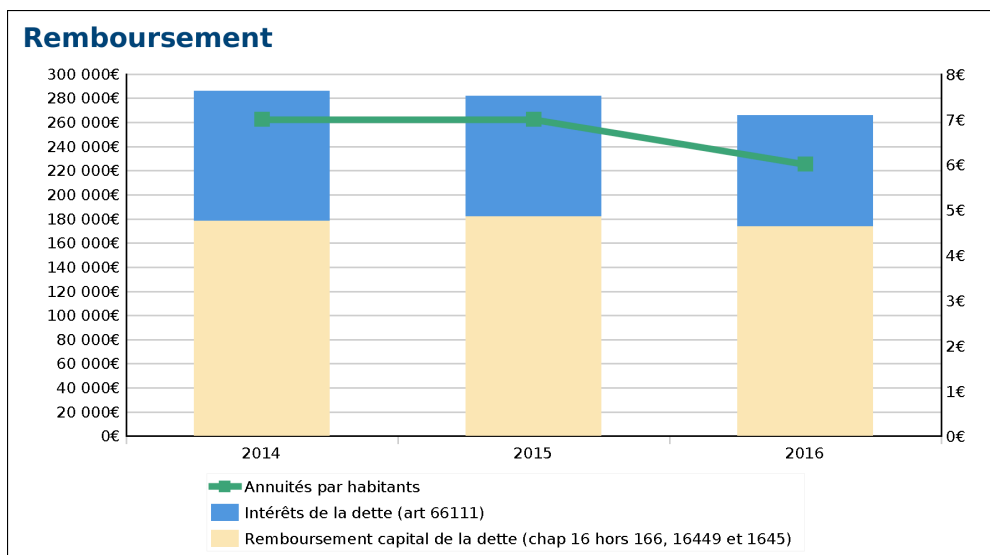
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

2.5. Niveau d'endettement du budget principal 2016

	2014	2015	2016
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 436 068	2 257 833	2 076 409
<i>Evolution en %</i>	-7,81 %	-7,32 %	-8,04 %
Annuités	286 177	282 038	265 816
<i>Evolution en %</i>	-11,31 %	-1,45 %	-5,75 %

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



2.6. Niveau des taux d'imposition et des produits fiscaux

	Taux de CFE (ex TP)	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2014	25,24 %	12,28 %	0,978 %	4,10 %
2015	25,24 %	12,28 %	0,978 %	4,10 %
2016	25,24 %	12,28 %	0,978 %	4,10 %

	2014	2015	2016
Produit de la CFE	3 760 504	3 929 741	3 991 340
Produit de la TH	3 833 961	4 058 036	4 025 826
Produit de la TFB	279 074	287 486	290 595
Produit de la TFNB	99 870	100 557	101 578
Rôles supplémentaires	190 306	90 082	15 492
Total des produits	8 163 715	8 465 902	8 424 831

En ce qui concerne la fiscalité, aucun taux n'a été augmenté, il a juste été procédé à l'unification de certain taux entre les deux intercommunalités fusionnées à partir de l'année 2014.

2.7. Les principaux ratios du budget principal

Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2014	2015	2016
Ratio 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	387	385	394
Ratio 2 Produit des impositions directes / population	190	197	236
Ratio 3 Recettes réelles de fonctionnement / population	449	446	445
Ratio 4 Dépenses d'équipement brut / population	7	7	27
Ratio 5 Encours de la dette / population	53	48	48
Ratio 6 Dotation globale de fonctionnement / population	55	47	38
Ratio 7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	19,08 %	21,65 %	22,85 %
Ratio 9 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,16 %	87,24 %	89,45 %
Ratio 10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,63 %	1,48 %	6,03 %
Ratio 11 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	11,69 %	10,77 %	10,73 %

2.8. Effectif et charges de personnel

Au 31 décembre 2016, au tableau des effectifs, la communauté de communes Osartis Marquion compte **122 postes pourvus** répartis selon les filières suivantes :

Administrative	Technique	Animation	Sportive	Culturelle	Sociale	Médico-Sociale
30	26	4	2	24	13	23

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2014	2015	2016
3 177 530	3 601 583	3 914 409
19,08 %	21,65 %	22,85 %

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

3 – LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 des BUDGETS ANNEXES

VUE D'ENSEMBLE	Section FONCTIONNEMENT			
	BUDGET	DEPENSES	RECETTES	Résultat fonctionnement
PRINCIPAL OSARTIS	18 050 606,29	28 303 551,39		10 252 945,10
SERVICE ENFANCE JEUNESSE	369 392,28	440 040,44		70 648,16
AQUATIS	1 914 756,51	2 139 883,66		225 127,15
BATIMENT RELAIS	64 690,47	89 709,21		25 018,74
PARC AERODROME	464 509,98	405 002,35	-	59 507,63
PARC BELIERS	18 927,00	18 927,00		-
PARC BLANC TERROIR	52 470,77	52 487,77		17,00
PARC HORIZON 2000	61 256,31	61 434,80		178,49
COMMERCE DE ROEUX	14 853,56	17 887,96		3 034,40
AERODROME CIVIL	7 999,29	12 609,99		4 610,70
PORT FLUVIAL	100 432,51	362 004,29		261 571,78
PARKING	6 664,65	6 674,61		9,96
ZAL BARALLE	14 400,94	139 556,67		125 155,73
SERVICE SOINS INF.A.D.	681 147,29	757 676,40		76 529,11
ENSEMBLE	21 822 107,85	32 807 446,54		10 985 338,69

VUE D'ENSEMBLE	Section INVESTISSEMENT					
	BUDGET	DEPENSES	RECETTES	Résultat Investissement	RAR 2015 D/R	RESULTAT AVEC RAR
PRINCIPAL OSARTIS	2 163 668,13	1 268 782,71		- 894 885,42	1 816 291,50	921 406,08
SERVICE ENFANCE JEUNESSE	750,04	825,26		75,22	-	75,22
AQUATIS	1 161 386,46	3 302 257,58		2 140 871,12	-3 342 456,44	- 1 201 585,32
BATIMENT RELAIS	37 216,55	62 640,66		25 424,11	-	25 424,11
PARC AERODROME	118 491,05	1 208 342,95		1 089 851,90	- 25 000,00	1 064 851,90
PARC BELIERS	2 000 000,00	4 894 148,66		2 894 148,66	145 411,00	3 039 559,66
PARC BLANC TERROIR	29 676,27	745 295,50		715 619,23	- 18 760,00	696 859,23
PARC HORIZON 2000	1 944,00	131 508,15		129 564,15	- 40 000,00	89 564,15
COMMERCE DE ROEUX	6 233,69	31 405,60		25 171,91	-	25 171,91
AERODROME CIVIL	1 484,58	16 854,61		15 370,03	- 429,25	14 940,78
PORT FLUVIAL	1 528 301,62	2 918 027,92		1 389 726,30	- 923 196,50	466 529,80
PARKING	4 066,00	9 521,32		5 455,32	-	5 455,32
ZAL BARALLE	1 511 502,58	589 498,73		- 922 003,85	894 666,00	- 27 337,85
SERVICE SOINS INF.A.D.	315,64	20 674,91		20 359,27	- 1 747,92	18 611,35
ENSEMBLE	8 565 036,61	15 199 784,56		6 634 747,95	-1 495 221,61	5 139 526,34

(*) RAR 2016 correspond aux restes à réaliser de la section d'investissement qui seront reportés sur les budgets 2017

Les résultats des comptes administratifs 2016 seront repris dans les budgets de l'année 2017.